

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Salons d'orientation départementaux »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

**J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix
d'orientation tout au long de la vie**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question de l'appel à projet Salons d'orientation départementaux ayant pour objet le soutien aux salons d'orientations présents sur le territoire.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant

conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation de l'appel à projet Salons d'orientation départementaux. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 1.1.2 De nouveaux outils d'information sur l'orientation répondant aux attentes des jeunes

De supprimer

En conclusion, je vous propose : D'ABROGER l'appel à projet « Salons d'orientation départementaux » approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 7 juillet 2024 ;

D'ajouter :

Je vous propose d'affecter une autorisation d'engagement de 100 000 € pour l'appel à projets Salons d'orientation départementaux

Il est proposé de réduire en conséquence l'autorisation d'engagement proposée dans le cadre de l'alinéa 2.1.2 Le Région Big Bang Emploi, du rapport J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie d'un montant équivalent de 100 000 €.

Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble

